Nations Unies FCCC/SBI/2026/25

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 septembre 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire
Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Rapport du Groupe consultatif d'experts

Rapport du Groupe consultatif d'experts*

Résumé

Dans le présent rapport, le Groupe consultatif d'experts récapitule les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2026 et de son programme de travail pour la période 2026-2029, notamment ses principales réalisations, les enseignements à retenir et les défis à relever. Il rend compte des travaux et des résultats de ses deux réunions ordinaires tenues en 2026, à l'occasion desquelles il a, respectivement, élaboré le plan de travail et le programme de travail et fait le point sur l'avancement de leur exécution. En 2026, le Groupe a, dans le cadre de l'appui apporté aux pays en développement Parties en matière de transparence, axé ses travaux sur la réponse aux besoins régionaux de renforcement des capacités au moyen de formations ciblées et d'un soutien technique, sur l'élaboration de supports techniques visant à relever les défis concrets dans les domaines prioritaires liés à la mesure, à la notification et à la vérification ainsi qu'à l'application du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris, et sur la poursuite de son évaluation des lacunes et des besoins en matière d'application du cadre de transparence renforcé.

* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

Merci de recycler

Abréviations et sigles

Cadre de transparence renforcé	Cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CBIT-SGP	Programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Modalités, procédures et lignes directrices	Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris
MRV	Mesure, notification et vérification
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa trentième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE) et a adopté le cadre de référence révisé du Groupe, qui prendrait effet le 1er janvier 2026[1]. Elle a également souligné que le GCE jouait un double rôle en ce qu'il concourt à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris et qu'il continuerait de fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties afin de les aider à s'acquitter des obligations de notification qui leur incombent au titre de la Convention et de l'Accord de Paris[2]. À sa septième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a pris note de la décision 9/CP.30 et a décidé que le GCE continuerait de concourir également à l'application de l'Accord de Paris[3].

2. Le Cadre de référence révisé indique que le GCE a pour but de fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties afin de renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques de s'acquitter des obligations de notification qui leur incombent au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, l'accent étant mis sur l'application du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris, en vue de les aider à améliorer progressivement leur processus de notification[4].

3. En outre, en application du Cadre de référence révisé, le GCE est chargé d'établir un programme de travail tous les quatre ans, à compter de sa première réunion en 2026, et un plan de travail annuel dans le droit fil de son programme de travail, à la première réunion qu'il tient chaque année ; et de rendre compte de l'état de mise en œuvre du programme de travail dans son rapport annuel établi pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)[5].

B. Champ d'application

4. Le présent rapport annuel rend compte des travaux et des résultats des quatorzième et quinzième réunions du GCE et résume les progrès accomplis à ce jour par le Groupe dans l'exécution de son programme de travail pour la période 2026-2029 (voir annexe I) et de son plan de travail pour 2026 (voir annexe II), en mettant en avant ses principales réalisations, les enseignements à retenir et les défis à relever.

5. Deux autres documents sur les résultats des principales activités menées par le Groupe en 2026 ont été établis pour examen par le SBI :

a) Un document technique actualisé sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements à retenir et les besoins de renforcement des capacités recensés dans le cadre de l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence (voir par. 17 à 24 ci-après)[6] ;

b) Un rapport sur les ateliers régionaux de formation pratique organisés en 2026 (voir par. 25 à 33 ci-après)[7].

[1] Décision 9/CP.30, par. 2, 8 et 9. Le Cadre de référence révisé figure à l'annexe de cette décision.
[2] Décision 9/CP.30, par. 1.
[3] Décision 16/CMA.7, par. 1 et 2.
[4] Décision 9/CP.30, annexe, par. 1.
[5] Décision 9/CP.30, annexe, par. 6 à 8.
[6] FCCC/TP/2026/3.
[7] FCCC/SBI/2026/19.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBI est invité à examiner le présent rapport et à formuler des orientations à l'intention du GCE, selon qu'il conviendra.

II. Travaux des réunions du Groupe consultatif d'experts tenues en 2026

A. Quatorzième réunion

7. La quatorzième réunion du GCE s'est tenue à Bonn du 3 au 5 mars 2026[8], en présence de 24 membres[9].

8. Kamil Salazar (Belize) a été élu Président du GCE et Fredrick Ouma (Kenya) Rapporteur, tous deux pour un mandat d'un an.

9. Lors de cette réunion, le GCE a élaboré son programme de travail pour la période 2026-2029, conformément à son cadre de référence révisé. Il a également établi son plan de travail pour 2026 conformément au programme de travail.

10. Le programme de travail du GCE pour la période 2026-2029 s'articule autour de trois axes de travail visant à apporter un appui en matière de transparence aux pays en développement Parties : 1) promouvoir, soutenir et faciliter la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé, ainsi que l'amélioration progressive des informations communiquées ; 2) dresser un état des lieux des lacunes, des besoins, des enseignements à retenir et des pistes d'amélioration concernant l'application des dispositifs de mesure, notification et vérification et la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, et 3) établir des liens avec les principales parties prenantes et collaborer avec elles afin d'intensifier la fourniture de conseils et d'un appui technique et d'améliorer les activités de sensibilisation.

11. Dans le cadre de son plan de travail pour 2026, le GCE a décidé, pour aider les pays en développement Parties à mettre en œuvre les dispositifs de mesure, notification et vérification ainsi que le cadre de transparence renforcé, d'organiser des ateliers régionaux de formation pratique sur des thèmes choisis en fonction des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités déterminés au niveau régional ; d'organiser des webinaires régionaux en collaboration avec des partenaires ; d'élaborer et de mettre à jour des documents techniques destinés à transmettre les connaissances nécessaires concernant la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification ainsi que le cadre de transparence renforcé ; de poursuivre l'évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités ; et de continuer à mener des activités de collaboration, de communication et de sensibilisation.

B. Quinzième réunion

12. La quinzième réunion du GCE s'est tenue à Bonn du 15 au 17 septembre 2026[10], en présence de 23 membres[11].

13. À cette réunion, le GCE a passé en revue l'exécution de son plan de travail pour 2026 et de son programme de travail pour la période 2026-2029, et a recensé les enseignements à

[8] Voir https://unfccc.int/event/14th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts.

[9] Issus des pays et organismes suivants : Arabie saoudite, Australie, Belize, Chine, Colombie, Cuba, France, Géorgie, Ghana, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Maldives, Ouganda, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Uruguay, GIEC, PNUD et PNUE.

[10] Voir https://unfccc.int/event/15th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts.

[11] Des pays et organismes suivants : Arabie saoudite, Australie, Belize, Chine, Colombie, Cuba, France, Géorgie, Ghana, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Maldives, Ouganda, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Uruguay, PNUD et PNUE.

retenir ainsi que les défis à relever. En outre, il a examiné le présent rapport, ainsi que le document technique et le rapport de l'atelier visé au paragraphe 5 ci-dessus, en vue d'en établir les versions définitives et de les soumettre au SBI pour examen.

III. Progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2026 et de son programme de travail pour la période 2026-2029

A. Documents techniques relatifs à la mesure, à la notification et à la vérification, ainsi qu'au cadre de transparence renforcé

14. Conformément à son plan de travail pour 2026, le GCE a continué à élaborer, mettre à jour et diffuser des documents techniques visant à répondre aux difficultés pratiques rencontrées par les pays en développement Parties en matière de mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification, ainsi que du cadre de transparence renforcé. Les documents suivants ont été publiés en 2026 :

a) Un recueil d'exemples, tirés des rapports biennaux au titre de la transparence, d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis concernant les éléments des contributions déterminées au niveau national relatifs à l'adaptation et à l'atténuation (publié en avril 2026)[12] ;

b) Un recueil d'exemples illustrant l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices lors de l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence (publié en juillet 2026)[13].

15. Des travaux techniques sont en cours sur les documents suivants, qui devraient être publiés d'ici la fin de l'année 2026 :

a) La version actualisée des supports de formation du GCE sur la communication d'information dans les rapports biennaux au titre de la transparence concernant les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ;

b) Un recueil d'exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux pertes et préjudices ;

c) Un recueil d'exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux mesures de riposte aux changements climatiques ainsi qu'à la transition juste.

16. Des notes de cadrage sont en cours d'élaboration concernant 1) les documents techniques relatifs aux plans d'amélioration et aux plans d'assurance qualité et de contrôle qualité pour la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence, et 2) les documents techniques visant à favoriser la cohérence des informations communiquées dans les différents domaines thématiques des rapports biennaux au titre de la transparence. L'objectif est de publier ces documents techniques avant la seizième réunion du GCE.

B. Évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités

17. Conformément à son plan de travail pour 2026, le GCE a poursuivi l'évaluation des problèmes et contraintes existants et émergents auxquels sont confrontés les pays en développement Parties dans la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé, ainsi que des enseignements à retenir et des besoins en matière de renforcement des capacités qui y sont liés. Dans ce contexte, il a mis à jour son document technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements

[12] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/656692.
[13] Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/660063.

à retenir et les besoins de renforcement des capacités recensés dans le cadre de l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence.

18. La version actualisée du document technique prend en compte, en tant que sources d'information s'ajoutant à celles consultées précédemment, les 16 communications nationales, les 6 rapports biennaux actualisés, les 22 rapports biennaux au titre de la transparence, 1 rapport regroupant un rapport biennal actualisé et une communication nationale, ainsi que 3 rapports regroupant des rapports biennaux au titre de la transparence et des communications nationales, soumis entre le 1er juin 2025 et le 31 mai 2026, ainsi que les 6 rapports de synthèse sur l'analyse technique de rapports biennaux actualisés et les 16 rapports sur l'examen technique par des experts d'un rapport biennal au titre de la transparence publiés au cours de la même période ; s'appuyant ainsi, au total, sur 155 communications nationales, 121 rapports biennaux actualisés et 91 rapports biennaux au titre de la transparence, qui constituent les communications les plus récentes émanant de 157 pays en développement Parties ou de Parties non visées à l'annexe I au 31 mai 2026, ainsi que sur les 78 rapports de synthèse sur l'analyse technique de rapports biennaux actualisés et les 17 rapports sur l'examen technique par des experts d'un rapport biennal au titre de la transparence publiés à cette même date.

19. L'évaluation montre qu'au niveau mondial, les informations relatives aux défis et aux besoins liés à l'élaboration des inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES) étaient celles qui étaient le plus fréquemment communiquées par les Parties qui sont des pays en développement (communiquées par 149 Parties, soit 95 % des Parties dont les rapports ont été analysés), suivis des défis et des besoins liés aux questions transversales (communiquées par 143 Parties, soit 91 %) et à la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation (communiquées par 138 Parties, soit 88 %). Par ailleurs, dans toutes les régions étudiées, les difficultés et les besoins liés à l'élaboration des inventaires nationaux des gaz à effet de serre ont également été les principales informations à être communiquées.

20. En ce qui concerne l'élaboration des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, de nombreux pays en développement Parties ont fait état de difficultés persistantes liées à la disponibilité et à la qualité des données sur les activités, notamment des séries chronologiques historiques incomplètes, des données insuffisamment ventilées ou incohérentes, ainsi que des lacunes dans la disponibilité des données sur les activités pour certains secteurs et certaines catégories. Les Parties ont souligné qu'il convenait de mettre en place des processus systématiques et continus de collecte de données, des modèles normalisés de collecte de données et des bases de données centralisées, ainsi que des mécanismes efficaces pour le partage, la validation, l'archivage et le contrôle qualité des données entre les différentes institutions. Les Parties ont également fait état de leurs capacités techniques limitées pour ce qui est de l'utilisation des directives, des méthodes et des logiciels d'inventaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que de la nécessité de renforcer ces capacités, notamment pour appliquer des méthodes d'estimation de niveau supérieur, mener des évaluations des incertitudes, mettre en œuvre des procédures d'assurance qualité et de contrôle qualité, élaborer des coefficients d'émission propres à chaque pays et utiliser les outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé.

21. En ce qui concerne la communication d'information sur les mesures d'atténuation et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des (CDN), de nombreux pays en développement Parties ont fait état de capacités techniques limitées et d'un manque d'orientations pratiques pour évaluer ces mesures et en rendre compte. Les difficultés recensées concernent l'estimation des réductions des émissions et d'autres effets des politiques et des mesures ; l'élaboration de scénarios de référence et de scénarios d'atténuation pour les projections d'émissions de GES ; l'évaluation des coûts des mesures d'atténuation, les avantages connexes en matière d'atténuation découlant des mesures d'adaptation, ainsi que les incertitudes liées aux estimations des réductions des émissions ; et l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les Parties ont souligné qu'il convenait de remédier à la fragmentation et au manque de normalisation des processus de collecte de données entre les différents secteurs et institutions, ainsi qu'à l'absence de bases de données

et de systèmes d'information centralisés, qui entravent le suivi cohérent et la communication transparente des informations relatives aux mesures d'atténuation et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des CDN.

22. S'agissant de la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, de nombreux pays en développement Parties ont souligné la nécessité d'un soutien technique durable, de méthodes concrètes et d'un renforcement des compétences nationales pour mener des évaluations de la vulnérabilité et des risques climatiques, élaborer et transposer à l'échelle locale des scénarios de changements climatiques, réaliser des études sur les effets du climat et mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs d'adaptation. Les Parties ont déterminé en tant qu'obstacle à l'évaluation des effets des changements climatiques, à l'élaboration de plans d'adaptation ainsi qu'à l'établissement de rapports, l'insuffisance des infrastructures d'observation et d'information climatiques, notamment les réseaux d'observation météorologiques, hydrologiques et océanographiques, les équipements de surveillance climatique, les systèmes d'alerte précoce et les systèmes numériques de gestion des informations climatiques. Il a été déterminé que le renforcement des capacités techniques nécessaires à l'utilisation des modèles climatiques, des systèmes d'information géographique, de la télédétection et d'autres outils analytiques, ainsi qu'à la transposition des informations scientifiques dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports sur l'adaptation, était un besoin important.

23. En ce qui concerne la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, de nombreux pays en développement Parties ont souligné l'absence d'orientations pratiques, de méthodes normalisées et d'outils appropriés pour définir, classer, suivre et communiquer des informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Les défis recensés concernent l'estimation des besoins en matière de soutien, la prévention du double comptage de l'appui reçu, l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre l'appui nécessaire et l'appui reçu, ainsi que l'utilisation cohérente des outils de suivi du financement de l'action climatique et des systèmes de marquage budgétaire, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices. Les Parties ont également fait état de difficultés liées à la fragmentation et à la décentralisation des processus de collecte de données, à l'absence de systèmes centralisés de suivi de l'appui, ainsi qu'au caractère limité des informations provenant du secteur privé et au niveau infranational. Elles ont souligné qu'il convenait de mettre en place des processus systématiques de collecte de données, des modèles de rapport normalisés, des systèmes d'information intégrés au sein des ministères, agences et autres fournisseurs de données concernés, ainsi qu'une coordination institutionnelle renforcée, afin d'améliorer l'exhaustivité, la cohérence et la transparence des informations communiquées concernant l'appui.

24. S'agissant des questions intersectorielles, de nombreux pays en développement Parties ont fait état de difficultés à mettre en place et maintenir dans la durée des systèmes nationaux de mesure, notification et vérification ainsi que de systèmes relatifs à la transparence. Parmi les contraintes couramment recensées figurent l'absence de cadres institutionnels permanents et d'équipes d'appui technique spécialisées, un taux de rotation élevé parmi le personnel impliqué dans les activités liées à la transparence, la dépendance à l'égard d'un appui financier, technique et en matière de renforcement des capacités, qu'il soit lié à des projets ou externe, une coordination insuffisante entre les institutions concernées, ainsi que des mécanismes inadéquats pour préserver la mémoire institutionnelle et assurer le transfert des connaissances. Les Parties ont également mis en évidence des difficultés liées à la fragmentation et au manque de normalisation des processus de collecte de données, au manque de clarté des rôles et des responsabilités en matière de collecte, de gestion et de communication des informations relatives à la transparence, ainsi qu'à la faiblesse des dispositifs de collecte et de partage d'informations entre les institutions. Elles ont souligné qu'il convenait d'institutionnaliser les systèmes nationaux relatifs à la transparence, de renforcer la coordination interinstitutionnelle en la matière, d'établir des mandats institutionnels clairs et des modalités de partage des données entre les entités concernées, de mettre en place des systèmes de documentation et d'archivage, et de garantir des ressources humaines et financières durables afin d'améliorer continuellement la communication d'information au fil du temps.

C. Ateliers régionaux de formation pratique et webinaires

25. En 2026, le GCE a organisé trois ateliers régionaux de formation pratique[14] visant à faciliter la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé par les pays en développement Parties (voir tableau 1). Des webinaires préparatoires ont été organisés avant deux de ces ateliers.

26. Ces ateliers étaient en priorité destinés aux experts nationaux issus de pays en développement Parties qui participent aux processus liés à la transparence, notamment à l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence, à l'examen technique de ces rapports par des experts ainsi qu'à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis.

27. Au total, 114 experts (47 femmes et 67 hommes) de 85 pays en développement Parties ont participé aux ateliers.

Tableau 1
Ateliers régionaux de formation pratique organisés par le Groupe consultatif d'experts en 2026

Date	*Lieu et région(s)*	*Langue(s)*	*Partenaires*	*Nombre de pays en développement Parties représentés*	*Nombre de participants (femmes/hommes)*	*Nombre de personnes-ressources du GCE*
27-29 avril	Maputo, Mozambique (Afrique)	Anglais et français	Banque africaine de développement, CBIT-SGP, Francophonie Institut de la francophonie pour le développement durable, Gouvernement belge, Gouvernement mozambicain, Partnership on Transparency in the Paris Agreement, PNUD, secrétariat	35	50 (17/33)	3
6-8 juillet	Antigua, Guatemala (Amérique latine et Caraïbes)	Anglais et espagnol	CBIT-SGP, Gouvernement guatémaltèque, PNUE, secrétariat	26	37 (19/18)	4
20-23 juillet	Wuhu, Chine (Asie et Pacifique, et Europe orientale)	Anglais	CBIT-SGP, Gouvernement chinois, PNUD, secrétariat	24	27 (11/16)	5

28. L'objectif des ateliers était de renforcer les capacités techniques des experts des pays en développement Parties pour les aider à établir et à soumettre, dans les délais, les deuxièmes rapports biennaux au titre de la transparence, ou à progresser vers la soumission des premiers rapports biennaux au titre de la transparence dans le cas des Parties dont le premier rapport était toujours attendu. Il s'agissait de favoriser la mise en commun de données d'expérience, de bonnes pratiques et d'enseignements en vue d'améliorer la qualité des informations communiquées et de promouvoir une participation effective aux examens techniques par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis. Ces ateliers avaient pour objectif d'apporter un soutien adapté aux pays en développement Parties, à différentes étapes de la préparation de leur rapport biennal au titre de la transparence, et de permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage suivants :

[14] Voir https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings.

a) Renforcer leurs connaissances et leurs compétences en vue d'améliorer la communication des informations requises dans les rapports biennaux au titre de la transparence ;

b) Approfondir leur compréhension technique des modalités, procédures et lignes directrices, notamment aux fins de l'application des dispositions relatives à la flexibilité et de l'élaboration progressive de plans d'amélioration ;

c) Améliorer la préparation et les compétences pour une participation efficace à l'examen technique par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis.

29. Les ateliers régionaux pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes ont notamment porté sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces effets, tandis que les thèmes abordés lors de l'atelier pour l'Asie et le Pacifique et l'Europe orientale comprenaient la mise en place et le renforcement des dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, les ateliers techniques visant à apporter un appui ciblé à la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence et à la participation aux examens par des experts techniques et aux examens multilatéraux, axés sur la facilitation, des progrès accomplis.

30. Les ateliers étaient conçus de manière à assurer des conditions d'apprentissage immersives et dynamiques. Ils comprenaient des présentations techniques, des partages de données d'expérience, des tables rondes, des exercices pratiques, des discussions en petits groupes ainsi que la planification d'éventuelles mesures à appliquer au niveau national en vue de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Les personnes-ressources du GCE ont joué un rôle essentiel en présentant des exposés techniques, en animant les tables rondes, en encadrant les exercices de groupe et en répondant aux questions des participants.

31. Des webinaires préparatoires ont été organisés en anglais le 25 juin 2026 et en espagnol le 30 juin 2026 avant l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi qu'en anglais le 9 juillet 2026 avant l'atelier pour l'Asie et le Pacifique ainsi que l'Europe orientale, dans le but de présenter le programme de l'atelier, de conseiller les participants sur la meilleure façon de s'y préparer et de fournir des informations logistiques et techniques générales.

32. Les discussions menées lors de l'atelier ont mis en évidence les défis communs liés à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, notamment les capacités techniques et humaines limitées, les difficultés concernant la collecte et la gestion des données, une coordination institutionnelle insuffisante ou fragmentée, des mandats juridiques insuffisants en matière de collecte de données, de partage d'informations et de communication d'informations au titre du cadre de transparence renforcé, ainsi que des difficultés à pérenniser les systèmes nationaux liés à la transparence. Parmi les bonnes pratiques partagées par les Parties figurent la mise en place de dispositifs institutionnels et de responsabilités clairement définis, le renforcement de la coordination et du partage des données entre les institutions, l'utilisation de processus normalisés de collecte et de communication des données, l'archivage de la documentation et de la mémoire institutionnelle relatives à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, le renforcement de l'expertise technique nationale et le renforcement continu des capacités nécessaires à l'élaboration des inventaires des GES et la communication d'informations sur le suivi des contributions déterminées au niveau national, les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que l'appui nécessaire et l'appui reçu. Les participants ont souligné l'importance d'une préparation précoce, d'une forte appropriation nationale et de l'apprentissage entre pairs pour améliorer la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence et garantir une participation efficace à l'examen technique par des experts et à l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis.

33. Les retours des participants concernant les ateliers régionaux ont été globalement positifs. Les participants ont souligné l'intérêt de combiner sessions techniques, exercices pratiques, partage d'expériences et apprentissage entre pairs. Parmi les améliorations suggérées figuraient notamment l'allongement de la durée des ateliers, le renforcement des possibilités d'échanges entre pairs, la fourniture de conseils techniques supplémentaires sur

les méthodes de communication d'information en matière d'adaptation, la mise à disposition d'informations plus détaillées sur les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices, y compris celles relatives au suivi des progrès dans la mise en œuvre des CDN et à l'élaboration des inventaires des GES, ainsi que la présentation d'exemples supplémentaires de bonnes pratiques et d'approches innovantes dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

D. Cours en ligne

34. Depuis 2024, le GCE propose ses formations en ligne afin de faciliter la préparation des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les pays en développement Parties, sous un format hors ligne téléchargeable, dans le but d'en améliorer l'accessibilité[15].

E. Collaboration et coopération

1. Organes constitués et groupes d'experts

35. Le GCE a continué à collaborer avec des groupes d'experts et d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris (voir tableau 2).

Tableau 2
Collaboration du Groupe consultatif d'experts avec les organes constitués de la CCNUCC en 2026 et mesures envisageables pour y donner suite

Organe	*Principales activités de collaboration*
Comité de l'adaptation	Le premier atelier consacré à l'objectif mondial en matière d'adaptation au titre de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation, qui s'est tenu le 9 juin 2026 à Bonn à l'occasion des soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires, a porté sur l'architecture de la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière d'adaptation et les moyens de mettre en œuvre les mesures d'adaptation. Les discussions étaient axées sur la manière dont l'architecture de la Convention en matière d'adaptation peut mieux soutenir les efforts visant à atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation et les cibles fixées dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, tout en améliorant l'accès au financement de l'adaptation. Le GCE, représenté lors de cet atelier par des membres du secrétariat, a fourni des informations sur son mandat et ses travaux, ainsi que sur la manière dont ceux-ci viennent compléter les travaux sur l'adaptation menés par d'autres organes constitués au titre de la Convention. Il a également souligné l'importance et la nécessité d'une amélioration continue des informations sur l'adaptation communiquées dans les rapports biennaux au titre de la transparence. Une éventuelle collaboration future entre le GCE et le Comité de l'adaptation pourrait porter sur la détermination des possibilités permettant de soutenir davantage les pays en développement Parties dans l'élaboration de leurs rapports sur l'adaptation.
Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	Un membre du GCE a participé à une manifestation organisée le 10 juin 2026 à Bonn, dans le cadre des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires, à l'initiative de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, intitulée « Dialogue annuel entre les peuples autochtones, les communautés locales, les Parties et d'autres parties prenantes visant à promouvoir l'intégration éthique et équitable des valeurs et des systèmes de savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux dans les rapports nationaux au titre de la transparence ». Ce membre du GCE a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a souligné que les acteurs du processus découlant de la Convention sont de plus en plus conscients de la précieuse contribution des savoirs, des pratiques et des innovations des peuples autochtones et des

[15] Voir https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/cge-eLearning.

Organe	*Principales activités de collaboration*
	communautés locales à l'action climatique, à l'adaptation, au renforcement de la résilience, à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources. Il a également indiqué que, bien que les modalités, procédures et lignes directrices n'exigent pas explicitement des Parties qu'elles communiquent des informations sur les systèmes de savoirs autochtones ou locaux, elles offrent des outils importants permettant que ces informations soient transmises. Le membre a mis en avant la mission et les travaux du GCE et a encouragé les personnes qui ont participé à la manifestation à proposer des pistes permettant au GCE de compléter les travaux menés au titre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et de contribuer à leur renforcement. Une éventuelle collaboration future entre le GCE et le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pourrait notamment consister à déterminer des possibilités de collaboration, dans le cadre du mandat du GCE.
Comité de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI)	Le 6 août 2026, un membre du GCE a participé à une réunion avec les Coprésidents du CKI. La réunion a principalement porté sur la communication, dans les rapports biennaux au titre de la transparence, d'informations sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre. Le CKI a noté qu'un nombre relativement faible de pays en développement Parties avaient fourni, dans leurs rapports biennaux au titre de la transparence, des informations sur les impacts des mesures de riposte, conformément à l'article 4.15 de l'Accord de Paris, et avaient indiqué qu'il s'agissait d'un domaine à améliorer à l'avenir. Bien que le cadre de transparence renforcé ne prescrive pas l'inclusion, dans les rapports biennaux au titre de la transparence, d'une section consacrée aux mesures de riposte, les informations pertinentes peuvent néanmoins être intégrées dans l'ensemble du rapport, notamment en ce qui concerne les politiques et mesures d'atténuation, leurs impacts, la transition juste, la diversification économique et les besoins associés en matière d'appui. Les discussions ont mis en évidence les possibilités de collaboration future entre le GCE et le CKI pour aider les pays en développement Parties à améliorer les informations qu'ils communiquent sur les impacts des mesures de riposte dans les rapports biennaux au titre de la transparence. Une éventuelle collaboration future entre le GCE et le CKI pourrait notamment consister à déterminer des possibilités de collaboration, dans le cadre du mandat du GCE, afin d'aider les pays en développement Parties à améliorer les informations qu'ils communiquent sur les impacts des mesures de riposte dans les rapports biennaux au titre de la transparence.
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	Sur invitation du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, le GCE a participé à une manifestation parallèle organisée dans le cadre des soixante-quatrièmes sessions des organes subsidiaires sous l'égide des Coprésidents du Comité, intitulée « Faire progresser la mise en œuvre et le respect des engagements au titre de l'Accord de Paris : soutenir les Parties grâce au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris », qui s'est tenue le 13 juin 2026 à Bonn. Les intervenants présents à cette manifestation, parmi lesquels figuraient le chef de la délégation norvégienne, le Président du GCE et la Directrice du Bureau des affaires juridiques du secrétariat, ont fait des exposés et participé à une séance de questions-réponses. Cette manifestation a permis de mieux faire connaître les fonctions du Comité et sa collaboration avec le GCE et d'autres organes constitués, de rappeler aux Parties leurs obligations fondamentales et les prochaines échéances de soumission prévues par l'Accord de Paris, tout en apportant des précisions à ce sujet, et de présenter un bilan des travaux du Comité pendant la période 2025-2026 ainsi qu'un aperçu de ses activités pour le reste de l'année 2026. Une éventuelle collaboration future entre le GCE et le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris pourrait notamment consister à examiner comment ces deux instances peuvent se compléter en vue d'aider les pays en développement Partie à soumettre leurs rapports biennaux au titre de la transparence dans les délais impartis.

2. Organisations intergouvernementales et internationales

36. Aux quatorzième et quinzième réunions du GCE, les membres représentant le GIEC, le PNUD et le PNUE ont fait le point sur leurs travaux visant à aider les pays en développement Parties à appliquer les dispositifs de mesure, notification et vérification et le cadre de transparence renforcé :

a) GIEC : Informations actualisées sur les documents qui seront élaborés dans le cadre du septième cycle d'évaluation, notamment les rapports méthodologiques consacrés aux facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, aux technologies d'élimination du dioxyde de carbone, ainsi qu'à la capture, à l'utilisation et au stockage du carbone, et les travaux en cours visant à améliorer le logiciel d'inventaire du GIEC et à mettre à jour la base de données des facteurs d'émission du GIEC, ainsi que les activités connexes de renforcement des capacités et de sensibilisation ;

b) PNUD : Informations actualisées sur son soutien à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, notamment en ce qui concerne l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi que les projets relatifs à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence ; assistance technique ciblée apportée dans le cadre du projet du PNUD sur le renforcement de la transparence en matière de climat, notamment l'apprentissage entre pairs au niveau régional, l'appui technique adapté à chaque pays et les évaluations de la qualité des rapports au titre de la transparence ; principales conclusions de l'enquête sur la situation des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD et le PNUE en 2025-2026 ; et les activités prévues par le PNUD pour 2026-2027, dont les priorités sont les suivantes : combler les lacunes en matière de capacités propres à chaque pays afin de faciliter la soumission des rapports biennaux au titre de la transparence ; aider les pays à participer à l'examen technique par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence ; faire progresser la mise en œuvre des projets et des programmes connexes dans le cadre du neuvième cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial ; et renforcer la coopération Sud-Sud et les partenariats stratégiques afin de soutenir la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé et d'assurer une aide efficace aux pays en développement Parties ;

c) PNUE : Informations actualisées sur son soutien à la préparation des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi qu'à la mise en œuvre des projets relevant de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, notamment dans le cadre du Programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui (CBIT-SGP), et sur l'appui apporté par le PNUE sur le terrain, les formations régionales et thématiques, les webinaires, les activités d'apprentissage entre pairs, les évaluations de la qualité et les activités de partage d'expériences liées à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé ; soutien aux pays en développement Parties en matière de préparation, afin de leur permettre de participer à l'examen technique par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence ; et état d'avancement de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Programme conjoint de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui pour 2026 et de l'élaboration de supports de connaissance liés aux informations communiquées au titre du cadre de transparence renforcé. Le PNUE a également fait part des enseignements tirés de l'appui qu'il apporte, en soulignant que l'appropriation des projets de soutien par les pays, les partenariats, l'apprentissage entre pairs et l'innovation constituaient des facteurs importants pour une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé. Son représentant a par ailleurs insisté sur l'importance d'une collaboration continue avec les initiatives partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de cet appui. Les priorités du PNUE pour 2026-2027 comprennent notamment l'apport d'un appui à la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence et à la mise en place d'un dispositif d'examen par des experts techniques, la facilitation de la poursuite de l'apprentissage entre pairs et de l'échange de connaissances concernant la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, ainsi que le lancement du Programme mondial d'appui à la transparence en matière de climat III, initiative financée par le Fonds pour l'environnement mondial qui devrait débuter en 2027 afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé, et dont la troisième phase sera exécutée par le GIEC, le PNUD et le PNUE.

37. Des experts techniques du PNUD et du PNUE, dans leurs domaines de compétence respectifs, ont participé aux ateliers régionaux de formation pratique organisés par le GCE.

3. Autres partenaires

38. En outre, à sa septième session, la CMA a prié le secrétariat, en collaboration avec le GCE, d'autres organes constitués et les partenaires concernés, selon qu'il conviendrait, d'organiser des ateliers régionaux, en présentiel et en ligne, consacrés aux données d'expérience, aux pratiques exemplaires et aux obstacles liés à l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris[16]. Les trois ateliers régionaux de formation pratique organisés par le GCE en 2026 en collaboration avec ses partenaires comprenaient plusieurs sessions répondant à ce mandat. Une liste des partenaires ayant collaboré à ce projet figure au tableau 1.

F. Communication et information

39. Conformément à son plan de travail pour 2026, le GCE a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication et d'information pour 2026. Par ses activités d'information, il entend faire mieux connaître aux centres de liaison nationaux, aux experts nationaux, aux autres organes constitués au titre de la Convention, aux prestataires de services d'appui en matière de transparence et au grand public son rôle et ses activités de soutien aux pays en développement Parties, et ainsi communiquer efficacement avec son public cible.

40. Les pages Web du GCE[17], qui sont l'un de ses principaux canaux de communication, ont continué d'être actualisées de sorte que le public puisse accéder aisément aux informations et aux ressources techniques les plus récentes. En outre, le GCE a continué d'utiliser des médias sociaux tels que Facebook et LinkedIn pour partager des informations et communiquer avec les parties concernées.

41. Dans le cadre de ses activités d'information, le GCE a organisé son huitième forum informel annuel[18] le 3 mars 2026, ainsi qu'une manifestation parallèle le 15 juin 2026 en marge des soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires, intitulé « Application des dispositions relatives à la flexibilité et améliorations au fil du temps : enseignements tirés du premier cycle du cadre de transparence renforcé »[19]. Il organisera une manifestation parallèle en marge de la trente et unième session de la COP intitulée « Renforcer la confiance dans les inventaires des gaz à effet de serre : l'assurance qualité et le contrôle qualité dans la pratique ».

G. Participation à l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts proposés

42. En 2026, un membre du GCE issu d'un pays en développement Partie a participé, en tant qu'observateur, à l'évaluation technique des propositions présentées par le Cameroun, l'Éthiopie, la Guinée, le Libéria, le Malawi, le Népal et le Nigéria sur leurs niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts proposés, qui s'est tenue du 23 au 28 mars 2026 à Bonn.

43. L'observateur du GCE a fait remarquer que le processus d'évaluation offrait un aperçu stratégique des besoins en matière de renforcement des capacités des pays en développement Parties et pouvait aider le GCE à adapter ses activités d'appui aux défis concrets rencontrés par les Parties. Parmi les difficultés rencontrées lors de la préparation des propositions relatives aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou aux niveaux de référence

[16] Décision 15/CMA.7, par. 9 g). Un rapport sur les ateliers organisés en 2026 sera publié sous la cote FCCC/SBI/2026/22.

[17] https://unfccc.int/CGE.

[18] Voir https://unfccc.int/event/8th-informal-forum-of-the-consultative-group-of-experts.

[19] Voir https://unfccc.int/event/application-of-flexibility-provisions-and-improvement-over-time-lessons-from-the-first-etf-cycle.

pour les forêts figurent la disponibilité limitée et la faible qualité des données, le manque de techniciens et techniciennes, la nécessité d'assurer la cohérence méthodologique entre les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts et les inventaires nationaux de GES, ainsi que la mise en place et la mise en œuvre de dispositifs institutionnels pour l'assurance qualité et le contrôle qualité, ainsi que pour l'archivage des données. L'observateur a recommandé d'étudier les possibilités d'une collaboration plus étroite entre le GCE et l'unité chargée de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres au sein du secrétariat, ainsi d'affiner le processus de participation des observateurs du GCE à l'évaluation technique, notamment en leur permettant d'accéder plus rapidement aux documents pertinents, sous réserve des prescriptions de confidentialité.

H. Autres éléments du plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2026 et du programme de travail du Groupe pour la période 2026-2029

1. Composition des équipes d'experts techniques chargées de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

44. Le secrétariat rend compte deux fois par an au GCE de la composition des équipes d'experts techniques chargées de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés[20]. À ses quatorzième et quinzième réunions, le GCE a examiné les rapports établis par le secrétariat.

45. Au 19 août 2026, dans le cadre des consultations et analyses internationales, 33 cycles d'analyse technique de rapports biennaux actualisés avaient été menés à bien par 72 équipes d'experts techniques[21], compte tenu des conseils du GCE. Au total, 313 experts ont composé ces équipes, dont 68 % étaient issus de Parties non visées à l'annexe I. La représentation géographique des experts était la suivante : 24,0 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 22,7 % pour l'Afrique, 22,4 % pour l'Europe occidentale et autres États, 20,0 % pour l'Asie et le Pacifique et 11,0 % pour l'Europe orientale[22]. Pour ce qui concerne la parité femmes-hommes, 46 % des experts étaient des femmes et 54 % des hommes.

2. Programme de formation sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

46. Le programme de formation des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés a été lancé en avril 2015 et transformé en programme de formation en ligne[23] en juin 2015. Depuis, il a été offert aux experts que les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I ont inscrits au fichier des experts de la Convention.

47. Sachant que le nombre d'analyses techniques de rapports biennaux actualisés diminuerait considérablement après la soumission des derniers rapports, au plus tard le 31 décembre 2024, le GCE a décidé, à sa dixième réunion, d'organiser, dans le cadre de son programme de formation, des examens de certification des experts chargés de l'analyse technique de ces rapports en 2024, lesquels seraient organisés à nouveau par la suite en fonction des besoins. À sa quatorzième réunion, le GCE a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser un examen de certification en 2026. Il a également décidé d'examiner et de réévaluer, à sa seizième réunion, la nécessité d'organiser des examens de certification en 2027 et ultérieurement. Les supports de formation sont accessibles à tous sur le site Web de la Convention, si bien que les experts et les autres parties prenantes peuvent les utiliser à leur convenance.

[20] En application de la décision 20/CP.19, annexe, par. 2.
[21] Composées conformément à l'annexe de la décision 20/CP.19.
[22] Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages ne totalisent pas 100,0.
[23] https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-convention/training-review-experts.

3. Composition des équipes chargées de l'examen technique par des experts participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence

48. Le secrétariat rend compte au GCE, deux fois par an, de la composition des équipes chargées de l'examen technique par des experts participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence, afin d'étayer les efforts déployés par le GCE, avec l'aide du secrétariat, pour aider les pays en développement Parties à apporter un appui supplémentaire aux experts afin qu'ils puissent suivre le programme de formation destiné aux experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence et à augmenter le nombre d'experts participant à cet examen, afin d'aider le secrétariat à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du paragraphe 178 de l'annexe à la décision 18/CMA.1[24]. À ses quatorzième et quinzième réunions, le GCE a examiné les rapports établis par le secrétariat.

49. Au 19 août 2026, 86 examens techniques des rapports biennaux au titre de la transparence au titre du cadre de transparence renforcé avaient été réalisés par 82 équipes chargées de l'examen technique par des experts. Ces équipes comptaient au total 399 experts qui ont participé à 617 examens, 61,8 % des participants étant des experts issus de pays en développement. La répartition géographique de ces experts était la suivante : 33,4 % provenaient d'Europe occidentale et d'autres États, 19,1 % d'Asie et du Pacifique, 17,3 % d'Afrique, 15,9 % d'Amérique latine et des Caraïbes et 13,5 % d'Europe orientale. Les 0,8 % restants étaient issus d'organisations intergouvernementales. Pour ce qui concerne la parité femmes-hommes, 48 % des experts étaient des femmes et 52 % des hommes.

4. Programme de formation des experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence

50. Comme suite aux demandes formulées par la CMA à ses troisième et quatrième sessions et par la COP à sa trentième session[25], le GCE a donné des avis techniques au secrétariat concernant l'élaboration et l'exécution du programme de formation des experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence.

51. Quatre modules du programme de formation ont commencé à être dispensés en 2023 : le module A, sur les aspects généraux et intersectoriels ; le module B, sur les inventaires de GES ; le module C, sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et dans la réalisation des CDN ; le module D, sur l'appui au financement, au renforcement des capacités et à la mise au point et au transfert de technologies. Le module E, sur l'examen volontaire des informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements, communiquées en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris, a été lancé en 2024. Tous les modules sont disponibles en libre accès sur le site Web de la Convention et peuvent être suivis directement en ligne ou téléchargés[26].

52. Au 1er août 2026, 1 843 experts avaient suivi le module A, 537 le module B, 922 le module C, 605 le module D et 417 le module E. Au total, 17 sessions d'examen sur l'ensemble des modules ont été organisées depuis le lancement du programme de formation. Au 1er août 2026, 507 experts s'étaient inscrits pour les deux sessions d'examen ; 76,2 % de ceux qui se sont présentés aux examens les ont réussis.

53. Par ailleurs, au 1er août 2026, au total, 1 435 experts avaient suivi la formation et passé les examens de certification requis pour participer aux examens techniques par des experts, parmi lesquels 834 experts sont habilités à examiner les inventaires des GES, 905 experts sont habilités à examiner les informations relatives au suivi des progrès accomplis dans l'exécution des CDN, des politiques et mesures et/ou des projections, 640 experts sont habilités à examiner les informations relatives au financement, à la mise au point et au transfert de technologies ainsi qu'au renforcement des capacités ; et 415 experts sont habilités à participer à l'examen volontaire des informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. La répartition géographique de ces experts

[24] En application de la décision 9/CP.30, annexe, par. 3 c).
[25] Décisions 5/CMA.3, par. 31, 9/CMA.4, par. 8, et 9/CP.30, annexe, par. 3 b).
[26] https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/training-programmes-for-expert-reviewers#PA-review-training-programme.

était la suivante : 27,9 % provenaient d'Afrique, 25,2 % d'Europe occidentale et d'autres États, 22,2 % d'Asie et du Pacifique, 14,9 % d'Amérique latine et des Caraïbes et 8,2 % d'Europe orientale. Les 1,6 % restants étaient issus d'organisations intergouvernementales. Pour ce qui concerne la parité femmes-hommes, 47 % des experts étaient des femmes et 53 % des hommes.

5. Autres activités menées au titre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2026-2029

54. Certaines activités figurant dans le programme de travail du GCE pour la période 2026-2029 ne figurent pas dans le plan de travail pour 2026 ou il n'était pas prévu qu'elles soient mises en œuvre en 2026.

55. L'enquête biennale du GCE visant à dresser un état des lieux des lacunes et des besoins en matière de transparence n'était pas prévue en 2026, étant donné qu'une enquête avait été menée en 2025. La prochaine enquête biennale sur l'état des lieux devrait être effectuée en 2027.

56. Le secrétariat a compilé et mis à jour des notes de synthèse techniques visant à fournir des informations sur les activités et programmes en cours, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement, selon qu'il convient, des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi que sur les activités du GCE.

IV. Conclusions

57. En s'appuyant sur son cadre de référence révisé, son programme de travail pour la période 2026-2029 et son plan de travail pour 2026, le GCE a continué à fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties pour la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé, en s'attachant tout particulièrement à faciliter l'amélioration progressive des informations communiquées.

58. Parmi les activités menées par le GCE en 2026 figuraient les suivantes :

a) Publication d'un recueil d'exemples tirés des rapports biennaux au titre de la transparence concernant les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés au titre des volets « adaptation » et « atténuation » des contributions déterminées au niveau national, ainsi qu'un recueil d'exemples illustrant l'application des dispositions relatives à la flexibilité des modalités, procédures et lignes directrices lors de l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence, et poursuite de l'élaboration des documents techniques, notamment sur la communication, dans les rapports biennaux au titre de la transparence, d'informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements ; d'un recueil d'exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux pertes et préjudices ; d'un recueil d'exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux mesures de riposte aux changements climatiques ainsi qu'à la transition juste ; de plans d'amélioration et de plans d'assurance qualité et de contrôle qualité pour l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence ; et amélioration de la cohérence des informations communiquées dans l'ensemble des domaines thématiques des rapports biennaux au titre de la transparence ;

b) Mise en œuvre de travaux d'analyse ciblés, tels que le recensement et la synthèse des problèmes et obstacles rencontrés, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence ;

c) Organisation, en collaboration avec des partenaires, de trois ateliers régionaux de formation pratique et de webinaires préparatoires associés, auxquels ont participé 114 personnes issues de 85 pays en développement Parties, et qui ont contribué à améliorer la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence ainsi qu'à favoriser une participation efficace aux processus d'examen par des experts techniques et d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis ;

d) Poursuite du programme de formation des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;

e) Poursuite de la communication, au secrétariat, d'avis techniques sur l'exécution du programme de formation des experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence ;

f) Poursuite de la collaboration et de la coopération avec des organisations internationales, d'autres instances et groupes d'experts, ainsi que d'autres partenaires, afin d'élargir la portée et de renforcer l'efficacité de l'appui apporté par le GCE ;

g) Communication d'informations sur ses activités aux parties prenantes qui aident les pays en développement Parties à appliquer les dispositifs de mesure, notification et vérification et à mettre en œuvre le cadre de transparence renforcé (organismes bilatéraux et multilatéraux, notamment), via ses pages Web et les médias sociaux, mais également grâce à des manifestations parallèles organisées en marge des sessions des organes subsidiaires ;

h) Participation, en tant qu'observateur, à l'évaluation technique 2026 des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts proposés.

59. Les activités menées par le GCE en 2026 témoignent des progrès réalisés dans les trois axes de travail de son programme de travail pour la période 2026-2029, l'accent étant mis sur la fourniture d'un appui ciblé au renforcement des capacités, l'élaboration de supports techniques concrets et l'évaluation systématique des lacunes et des besoins liés à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé.

60. Les ateliers régionaux et les retours des participants ont confirmé la demande persistante de conseils pratiques concernant les modalités, procédures et lignes directrices, ainsi que sur la mise en place et la mise en œuvre de dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur l'adaptation, l'élaboration des inventaires nationaux des GES, le suivi des CDN, l'application des dispositions relatives à la flexibilité des modalités, procédures et lignes directrices, l'élaboration de plans d'amélioration et la participation aux processus d'examen technique par des experts et d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis.

61. Le GCE a noté que les améliorations suggérées par les participants aux ateliers régionaux de formation pratique comprenaient notamment l'allongement de la durée des ateliers, le renforcement des possibilités d'échanges entre pairs, la fourniture de conseils techniques supplémentaires sur les méthodes de communication d'informations en matière d'adaptation, la communication d'informations plus détaillées sur les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices et la poursuite de la facilitation des activités régionales de partage des connaissances. Le GCE a également souligné l'intérêt des activités de formation à la fois axées sur les régions et sur des thèmes donnés, qui permettent d'adapter l'accompagnement aux besoins particuliers.

62. Dressant le bilan de ses activités en 2026, le GCE a souligné l'importance de continuer à adapter son appui en fonction des lacunes identifiées et de l'évolution des besoins, ainsi que de concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels il peut apporter des orientations stratégiques et créer de la valeur ajoutée. Il a notamment souligné l'importance des éléments suivants :

a) Concevoir les futures activités de formation du GCE de manière à répondre aux besoins particuliers des régions et sous-régions, notamment en tenant compte des aspects linguistiques, en favorisant une participation inclusive, en tirant davantage parti de l'expertise technique des membres du GCE − y compris, le cas échéant, grâce à la participation de ces derniers à des activités en dehors de la région pour laquelle ils ont été désignés − et en recueillant et en traitant à l'avance les questions des participants ;

b) Faire participer activement les membres du GCE tout au long de l'élaboration des documents techniques, notamment sous la forme d'examens interactifs et de contributions techniques à différentes étapes ;

c) Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation concernant les activités du GCE et ses supports techniques, y compris les supports d'apprentissage en ligne, afin que les pays en développement Parties et les professionnels chargés de l'exécution du cadre de transparence renforcé connaissent les ressources du GCE et puissent en tirer pleinement parti ;

d) Renforcer sa communication avec les centres de liaison nationaux afin d'améliorer la représentation de participants issus de tous les pays en développement Parties lors des ateliers de formation du GCE.

63. Le GCE a souligné qu'il importait d'élargir et de pérenniser le vivier d'experts techniques qualifiés issus des pays en développement Parties pour l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence, y compris dans les domaines où les connaissances spécialisées restent limitées, tout en favorisant l'équilibre entre les secteurs, entre les sexes et entre les zones géographiques parmi les experts éligibles, et en facilitant la participation d'experts qualifiés aux examens. Le GCE considère en effet que la participation au processus d'examen technique par des experts constitue une occasion importante de renforcer les capacités techniques des experts issus des pays en développement Parties et souligne qu'il importe d'aider ces derniers à participer efficacement tant au processus d'examen par des experts techniques qu'à celui de l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis.

64. Le GCE a estimé qu'il était important de renforcer sa coordination avec les partenaires concernés, notamment d'autres organes constitués, groupes d'experts et organisations multilatérales, afin d'améliorer la complémentarité entre les activités de renforcement des capacités et d'utiliser efficacement les connaissances spécialisées et les ressources disponibles, tout en notant que ses membres avaient manifesté un intérêt particulier pour la poursuite de la collaboration dans le cadre du CBIT-SGP et avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en vue de soutenir les pays en développement Parties.

65. Le GCE a également jugé utile de tenir compte des conclusions des réunions des examinateurs principaux chargés des examens techniques par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et pour fournir des conseils techniques sur la mise en œuvre du stage de formation technique destiné aux experts techniques participant à ces examens.

66. Le GCE est conscient que les pays en développement Parties sont toujours demandeurs d'activités qui leur permettraient de renforcer leurs capacités techniques et les aideraient à se préparer à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé tout en continuant à appliquer les dispositifs actuels de mesure, de notification et de vérification.

67. Le GCE a encouragé les autres entités qui apportent un appui à l'établissement de rapports au titre de la transparence à prendre note des lacunes et des besoins décrits aux paragraphes 19 à 24 ci-dessus quant au renforcement des capacités des pays en développement Parties.

68. Le GCE a souligné qu'il importait de bénéficier de contributions financières suffisantes de la part des donateurs et de collaborer avec ses partenaires afin de garantir la mise en œuvre intégrale de son programme de travail pour la période 2026-2029 et de ses plans de travail annuels.

69. Le GCE a remercié les Gouvernements chinois, guatémaltèque et mozambicain d'avoir accueilli les ateliers régionaux de formation pratique organisés en 2026, ainsi que les partenaires et les personnes-ressources pour leur collaboration aux ateliers.

70. Le GCE a également remercié :

a) D'autres organes constitués et groupes d'experts pour leur collaboration et leur contribution à ses travaux ;

b) Les pays en développement Parties pour leur participation aux activités menées en 2026, les données d'expérience qu'ils ont partagées et leurs retours d'informations, qui l'aideraient à aligner son plan de travail sur leurs besoins et priorités ;

c) Les Parties[27] et les partenaires qui ont apporté un appui financier et technique lui permettant de mettre pleinement en œuvre son plan de travail.

[27] Chine, Guatemala, Japon, Mozambique, Norvège, Singapour et Union européenne.

Annexe I

Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2026-2029*

Domaine d'activité	*Activité*	*Indicateur permettant d'évaluer les progrès réalisés*
Axe de travail 1 : Promouvoir, soutenir et faciliter la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé par les pays en développement Parties, ainsi que l'amélioration progressive des informations communiquées, en tenant compte des enseignements à retenir et des bonnes pratiques pertinentes		
Élaborer des documents techniques et des orientations	Élaborer, mettre à jour et diffuser des documents techniques et des orientations visant à relever les défis liés à la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé, par exemple préparation et soumission des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, des inventaires nationaux des GES et des rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi que participation aux processus d'examen technique par des experts et d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, en tenant compte du premier examen et de la première mise à jour des modalités, procédures et lignes directrices et conformément aux décisions pertinentes de la COP et de la CMA, y compris celles relatives aux programmes de travail existants, le cas échéant	Nombre de documents techniques disponibles sur les activités de mesure, de notification et de vérification ainsi que sur le cadre de transparence renforcé Nombre de rapports biennaux au titre de la transparence soumis Nombre de communications nationales soumises Nombre de rapports biennaux actualisés soumis
	Poursuivre la mise à jour et la promotion de la boîte à outils du GCE sur les dispositifs institutionnels afin de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus nationaux en matière de transparence, notamment par la fourniture de conseils et d'un appui techniques concernant les dispositifs institutionnels, la planification à long terme de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, la création et le maintien d'équipes techniques nationales, ainsi que la mise en place de systèmes de documentation visant à préserver la mémoire institutionnelle	
Proposer des actions ciblées de renforcement des capacités et de formation	Poursuivre la mise en œuvre d'activités ciblées de renforcement des capacités, notamment des ateliers de formation pratique et des webinaires aux niveaux régional et sous-régional, afin de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités liés à la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé, y compris la mise en place, le développement et le renforcement de systèmes solides et durables de communication d'informations, et faciliter l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre les pays en développement Parties, en vue de favoriser une amélioration continue au fil du temps	Nombre d'experts ayant participé à des ateliers de formation et à des webinaires Retours d'information des personnes ayant participé aux ateliers régionaux et sous-régionaux de formation pratique

* La version originale de cette annexe n'a pas été revue par les services d'édition et n'a pas fait l'objet d'une mise en page formelle.

Domaine d'activité	*Activité*	*Indicateur permettant d'évaluer les progrès réalisés*
	Fournir des conseils et un appui techniques aux pays en développement Parties qui le demandent au sujet des informations à communiquer concernant les mesures prises pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et environnementales pertinentes	
Soutenir la mise en œuvre de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés et de l'examen technique par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence en fournissant des orientations au secrétariat, notamment en ce qui concerne les programmes de formation et les initiatives de facilitation pertinents	Donner des orientations et des conseils périodiques au secrétariat, selon qu'il convient, pour l'aider à appliquer les critères de sélection relatifs à la composition des équipes d'experts techniques chargées de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés	Orientations et des conseils périodiques au secrétariat lors des réunions du GCE
	Continuer à mettre à jour et à organiser, selon les besoins, avec l'appui du secrétariat, les programmes de formation à l'intention des experts techniques désignés pour procéder à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés	Nombre d'experts ayant suivi le programme de formation jusqu'au bout et ayant réussi l'évaluation des compétences
	Fournir au secrétariat des avis techniques sur l'exécution du programme de formation des experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence	Conseils techniques au secrétariat
	Avec le concours du secrétariat, aide les pays en développement Parties, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux, à accroître le soutien aux experts afin que ceux-ci puissent achever le programme de formation afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent participer à l'examen technique par des experts, l'objectif étant de permettre au secrétariat de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du paragraphe 178 de l'annexe à la décision 18/CMA.1	Fourniture d'un appui aux pays en développement Parties
	S'employer à élargir, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux, la réserve d'experts techniques qualifiés grâce à des initiatives ciblées de sensibilisation et de formation dans l'optique de constituer et de maintenir une réserve durable d'examinateur, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, tout en favorisant l'équilibre entre les secteurs, les sexes et les zones géographiques	Nombre d'initiatives de sensibilisation et de formation Nombre d'experts qualifiés figurant dans le vivier d'examinateurs inscrits au fichier d'experts de la Convention
Axe de travail 2 : Dresser un état des lieux des lacunes, des besoins, des enseignements à retenir et des points à améliorer concernant l'application des dispositifs de mesure, notification et vérification et la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, dans le but de faciliter la fourniture de conseils techniques et d'un appui ciblés aux pays en développement Parties		
État des lieux et analyse systématiques	Continuer à effectuer des enquêtes et des évaluations périodiques en vue de recenser et de prendre en considération, selon qu'il convient, les enseignements à retenir et les meilleures pratiques, ainsi que les difficultés, les contraintes et les besoins des pays en développement Parties dans le cadre de	Nombre de réponses à l'enquête biennale sur l'état des lieux et d'analyses de celle-ci Publication de l'enquête biannuelle sur l'état des lieux

Domaine d'activité	*Activité*	*Indicateur permettant d'évaluer les progrès réalisés*
	l'établissement, selon qu'il convient, des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence, et à mieux faire connaître les modalités, procédures et lignes directrices, notamment en ce qui concerne l'appui financier et autre disponible aux pays en développement Parties pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, ainsi que les domaines à améliorer et les besoins en matière de renforcement des capacités recensés dans les rapports biennaux au titre de la transparence, les analyses techniques des rapports biennaux actualisés et dans les examens techniques par des experts des rapports biennaux au titre de la transparence	
	Poursuivre l'élaboration de documents techniques annuels sur les résultats de l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités, en tenant compte des informations issues des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports de synthèse sur leur analyse technique, ainsi que des rapports biennaux au titre de la transparence et des rapports sur leur examen technique, afin de fournir des informations à un éventail plus large de fournisseurs, d'experts et de professionnels	Publication de documents techniques annuels
	Rassembler et diffuser des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des pays en développement Parties, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, afin de favoriser son amélioration continue et d'accroître la qualité des informations communiquées au fil du temps	Nombre de documents techniques et d'ateliers organisés pour diffuser ces exemples
Prise en compte des retours d'expérience lors de la conception du programme	Utiliser les conclusions tirées de l'état des lieux et de l'analyse pour affiner les plans de travail annuels du GCE ainsi que la fourniture de conseils et d'un appui techniques, en veillant à leur amélioration continue et à leur pertinence	Élaboration des plans de travail annuels du GCE
	Fournir des synthèses au SBI par l'intermédiaire des documents techniques du GCE, afin d'informer les Parties des besoins des pays en développement Parties en matière de renforcement des capacités	Publication de documents techniques annuels
Axe de travail 3 : Établir des liens avec les principales parties prenantes et collaborer avec elles afin d'intensifier la fourniture de conseils et d'un appui techniques aux pays en développement Parties et d'améliorer les activités de sensibilisation		
Participation et collaboration stratégiques	Collaborer, dans la mesure du possible et conformément aux décisions pertinentes de la COP et de la CMA, notamment, mais sans s'y limiter, avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ; et collaborer, dans la mesure du possible, avec les représentants des d'organisations et de programmes multilatéraux pertinents, tout en évitant les doubles emplois	Activités de collaboration menées

Domaine d'activité	*Activité*	*Indicateur permettant d'évaluer les progrès réalisés*
	Participer, sur invitation, aux réunions et manifestations organisées par d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et dialoguer avec les principales parties prenantes en vue d'harmoniser les efforts et de promouvoir la collaboration pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des dispositifs de mesure, notification et vérification et du cadre de transparence renforcé	Nombre de réunions et manifestations suivies
	Contribuer, selon les besoins et dans le cadre du mandat du GCE, aux activités prescrites au titre des décisions pertinentes de la COP et de la CMA concernant la fourniture d'un appui financier et technique aux pays en développement Parties pour la notification et le renforcement des capacités, notamment en apportant des contributions techniques, en facilitant la réflexion technique et en tirant des enseignements afin d'étayer les activités du GCE	Nombre d'activités prescrites suivies
Sensibilisation et communication	Réviser et mettre à jour chaque année le plan de communication et de sensibilisation du GCE, et continuer à produire et à promouvoir des supports de communication, des notes d'information, des supports de visualisation et des infographies visant à résumer les dispositions et les processus relatifs à la transparence, ainsi que les dispositions institutionnelles, tout en renforçant la visibilité du rôle du GCE et en sensibilisant les Parties et les principales parties prenantes aux activités et aux supports du GCE	Nombre de supports de communication et de sensibilisation
	Organiser des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale et régionale, notamment des manifestations parallèles en marge des sessions des organes de la Convention et des forums informels, afin de favoriser l'apprentissage entre pairs, de promouvoir le partage de données d'expérience, d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques, et de mettre en avant les réalisations, dans le but d'aider les pays en développement Parties à mettre en œuvre les dispositifs de mesure, notification et vérification et le cadre de transparence renforcé	Nombre d'activités de sensibilisation
	Élaborer des notes de synthèse techniques visant à fournir des informations sur les activités et programmes en cours, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement, selon qu'il convient, des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence	Nombre de notes de synthèse techniques
	Continuer à élaborer le rapport d'activité annuel du GCE et à le soumettre au SBI	Présentation du rapport d'activité annuel du GCE au SBI

Annexe II

Plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2026*

Thème	*Activité*	*Calendrier de mise en œuvre (2026)*											
		Janv.	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juill.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*
A. Supports de connaissances	1. Documents techniques sur les dispositifs de mesure, notification et vérification ainsi que sur le cadre de transparence renforcé[a]												
	a. Actualiser les supports de formation du GCE sur la communication d'information dans les rapports biennaux au titre de la transparence concernant les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Compiler les exemples cités dans les rapports biennaux au titre de la transparence concernant les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés au regard des volets « atténuation » et « adaptation » des CDN, en tenant compte des décisions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation[b]	X	X	X	X								
	c. Compiler des exemples illustrant l'application des dispositions relatives à la flexibilité prévues par les modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui lors de l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence	X	X	X	X	X	X						
	d. Compiler des exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux pertes et préjudices	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	e. Compiler des exemples d'informations figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence relatives aux mesures de riposte aux changements climatiques ainsi qu'à la transition juste[c]	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	f. Élaborer des documents techniques relatifs aux plans d'amélioration et aux plans d'assurance qualité et de contrôle qualité en vue de l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	g. Élaborer des documents techniques sur l'amélioration de la cohérence des informations communiquées dans l'ensemble des domaines thématiques des rapports biennaux au titre de la transparence				X	X	X	X	X	X	X	X	X
	2. Évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités												
	a. Continuer de collecter des informations sur les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Publier les résultats des travaux d'évaluation des lacunes et des besoins en matière de renforcement des capacités (étude technique actualisée et sa synthèse) et les diffuser						X	X	X				

* La version originale de cette annexe n'a pas été revue par les services d'édition et n'a pas fait l'objet d'une mise en page formelle.

Thème	*Activité*	*Calendrier de mise en œuvre (2026)*											
		Janv.	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juill.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*
B. Transmission des connaissances	3. Organiser des ateliers régionaux de formation pratique sur des thèmes sélectionnés en fonction des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités déterminés dans les régions, notamment, mais sans s'y limiter, pour faciliter la mise en œuvre des modalités, procédures et lignes directrices, y compris le partage de données d'expérience relatives à la participation aux processus d'examen technique par des experts et d'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, l'application des dispositions relatives à la flexibilité des modalités, procédures et lignes directrices aux fins de la transparence des mesures et de l'appui, l'élaboration de plans d'amélioration, la mise en place de dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, la communication d'informations sur les effets des changements climatiques et l'adaptation, y compris les pertes et préjudices, la communication d'information sur les besoins et l'appui reçu, ainsi que l'utilisation des outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé, en collaboration avec les partenaires concernés			X	X	X		X	X	X			
	4. Organiser des webinaires régionaux en collaboration avec des partenaires, notamment sur les thèmes mentionnés au titre de l'activité B.3				X	X							
	5. Continuer à proposer des cours en ligne sur l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	6. Continuer à proposer le programme de formation d'experts à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés (pas d'examen organisé en 2026)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C. Questions transversales	7. Collaboration et coopération												
	a. Exécuter le plan stratégique du GCE relatif à la collaboration avec les organes constitués au titre de la Convention concernés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Poursuivre la collaboration avec les organisations internationales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	c. Collaborer avec le secrétariat, d'autres organes constitués et les partenaires concernés dans le cadre de l'organisation d'ateliers régionaux consacrés aux données d'expérience, aux pratiques exemplaires et aux obstacles liés à l'application du cadre de transparence renforcé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	8. Communication et information												
	a. Exécuter le plan annuel de communication et d'information du GCE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Organiser des manifestations parallèles du GCE et assurer leur bon déroulement au cours des sessions des organes relevant de la Convention						X					X	
	c. Organiser le forum informel du GCE			X									
	d. Gérer et mettre à jour l'espace de travail en ligne du GCE, les pages Web du GCE sur le site de la Convention et les comptes sur les réseaux sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Thème	*Activité*	*Calendrier de mise en œuvre (2026)*											
		Janv.	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juill.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*
D. Questions diverses	9. Organiser les réunions ordinaires du GCE			X						X			
	10. Participer à l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts proposés, en fonction des ressources disponibles			X									
	11. Prendre en considération les mises à jour périodiques fournies par le secrétariat concernant la composition des équipes d'experts techniques chargées de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés et des équipes d'experts techniques chargées de l'examen technique des rapports biennaux actualisés, selon qu'il convient			X						X			
	12. Prendre en considération le rapport périodique du secrétariat sur le programme de formation destiné aux experts techniques participant à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, et fournir des orientations, selon qu'il convient			X									
	13. Donner, selon qu'il convient, des avis techniques sur l'exécution du programme de formation des experts techniques participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence			X						X			

[a] Le calendrier a été mis à jour afin de tenir compte de la publication récente de documents techniques.

[b] Décisions 2/CMA.5, 3/CMA.6 et 12/CMA.7.

[c] Voir décision 2/CMA.7.